



## La qualité de l'eau



La qualité des eaux sur le bassin est globalement dégradée et le bon état des eaux n'est pas atteint pour toutes les masses d'eau. Les principaux phénomènes à l'origine de ces dégradations sont variés : la vulnérabilité à l'érosion, en lien avec la sensibilité des terrains et les pratiques agricoles, les flux de pollution diffuse (notamment nitrates et produits phytosanitaires) et les flux de pollution ponctuelle (principalement issus des agglomérations et des industries).

### Vocabulaire

**Directive Cadre sur l'Eau (DCE) :** cadre européen de référence en matière de gestion de l'eau qui instaure l'obligation de protéger et de restaurer d'ici 2027 la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des milieux aquatiques. Elle se décline au niveau national dans la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

**Masse d'eau :** portions homogènes de cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines, constituant les unités d'évaluation de la DCE.

**Hydromorphologie :** étude des effets des processus dynamiques de l'eau (érosion, transport solide, débordement) sur les paysages et formes de cours d'eau.

**Transport solide :** transport de sédiments (sables, graviers, ...) dans les cours d'eau pouvant s'effectuer par suspension dans l'eau ou par déplacement sur le fond du lit. La **continuité sédimentaire** est le déroulement sans entrave du transport des sédiments dans la rivière.

**Autoépuration :** processus biologique par lequel les milieux aquatiques se nettoient par eux-mêmes (grâce aux organismes vivants présents) lorsque la quantité de matières polluantes est faible.

### Le bon état au sens de la Directive Cadre sur l'Eau

#### Eaux de surface

##### État chimique



Concentration en substances polluantes

+

##### État écologique



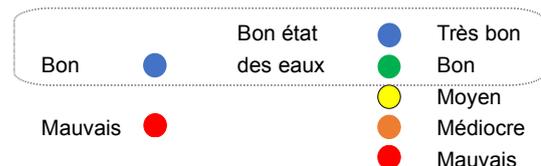
**Biologique**  
Faune & flore



**Physico-chimie**  
Oxygène, température, azote, phosphore, ...



**Hydromorphologie**  
Morphologie des berges, hydrologie



#### Eaux souterraines

##### État chimique +

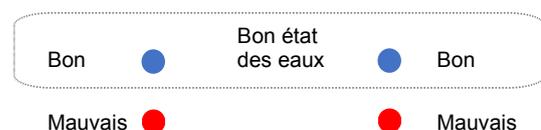


Concentration en substances polluantes

##### État quantitatif



Équilibre à long terme du niveau des nappes



### Réduire les pollutions par les phytosanitaires et les nutriments

La pollution diffuse affecte fortement le bassin mais elle est difficile à réduire car elle a de multiples origines possibles. Le SAGE préconise notamment de réduire l'impact des effluents d'**élevage**, en améliorant les conditions de traitement, de stockage et la valorisation des effluents, et celui des intrants (notamment nitrates et phytosanitaires) par une **animation territoriale** autour de **pratiques agricoles alternatives** et économiquement intéressantes. Il recommande aussi une meilleure **connaissance des modes de transferts** de ces produits.

Le SAGE promeut une réduction des impacts du drainage par des **actions-tests** sur des réseaux de zones tampons, avec un drainage contrôlé ou des pièges à nitrates sur les réseaux de drainage. Il n'oublie pas l'importance d'agir au niveau des **utilisateurs non agricoles** de produits phytosanitaires et le recours à des pratiques alternatives.

### Agir sur l'érosion des sols

A l'échelle nationale, le bassin de l'Adour est l'un des plus sensibles à l'érosion des sols, qui dégrade la qualité des eaux, aggrave les crues, engendre des surcoûts pour les collectivités (traitement de l'eau potable, nettoyage des routes) et diminue la valeur agronomique des sols. Le bassin de l'Arros, celui des Lées mais également la Chalosse sont particulièrement touchés. Le SAGE prévoit des dispositions à destination d'acteurs variés pour **préserver et restaurer les éléments topographiques et paysagers** luttant contre l'érosion des sols et pour **adapter les pratiques agricoles**, notamment par un couvert permanent des sols, une réduction du labour, la conservation du bocage, etc. Des secteurs d'interventions prioritaires, nommés « zones sensibles à l'érosion diffuse », ont été définis dans le cadre d'une étude dédiée.



### Diminuer les pollutions ponctuelles : agir sur les rejets d'assainissement collectif & non collectif et résorber les décharges sauvages

La charge bactériologique rejetée à l'Adour a une influence sur la qualité des eaux de baignade du littoral. Or, la **bactériologie** ne fait pas l'objet d'un suivi obligatoire au niveau des stations d'épuration. C'est pourquoi le SAGE **demande le suivi** de ce paramètre **sur les plus grosses stations** (qui représentent l'essentiel de la capacité de traitement en place) **et celles situées en amont d'activités nautiques**.

Il rappelle l'importance de réaliser des **diagnostics de réseaux** et de limiter les déversements d'eaux usées non traitées vers le milieu par temps de pluie. Par conséquent, il intègre un volet sur la **gestion des eaux pluviales** (limitation de l'imperméabilisation, mise en place d'un schéma directeur, intégration dans les documents d'urbanisme).

Le SAGE vise l'**amélioration des connaissances sur l'assainissement non collectif** : identification des points noirs, centralisation des données, harmonisation des pratiques. Enfin, le SAGE souhaite contribuer à la résorption des **décharges sauvages**.

### Limiter l'impact des plans d'eau



Sur le territoire, il existe une **multitude de plans d'eau individuels ou collectifs** d'irrigation. Un inventaire des plans d'eau a été récemment réalisé par l'Agence Française de la Biodiversité sur le bassin Adour-Garonne car les pratiques et modes de gestion peuvent avoir des impacts importants sur la qualité de l'eau à l'aval, notamment en termes d'effets cumulés. Ainsi, **le SAGE cadre, dans son règlement, l'implantation de nouveaux plans d'eau afin d'en limiter les impacts cumulés**. Par ailleurs, les réservoirs de soutien d'étiage et les retenues d'irrigation peuvent affecter la physico-chimie des cours d'eau, que ce soit sur quelques kilomètres en aval lors des lâchers ou lors du remplissage (manque de dilution).

Le SAGE promeut donc le développement de **suivis de la qualité des cours d'eau en aval des plans d'eau**, y compris biologique, ainsi qu'une **caractérisation des bassins d'alimentation** (facteur de dégradation par transferts de nutriments). Ces suivis doivent permettre de prendre des **mesures correctives si nécessaire**.

Pour les **retenues hydroélectriques de tête de bassin**, l'enjeu est celui du **transport solide**. Sur Artigues et Castillon (Haut-Adour), des transparences sont effectuées. Le SAGE recommande néanmoins une meilleure connaissance des sédiments et de l'impact de ces ouvrages sur la **continuité sédimentaire**. Pour autant, il convient de souligner que ce transport solide est principalement bloqué au niveau des lacs de Bours et Bazet, engendrant une incision du lit des rivières ou une érosion des berges en aval.